

DEC210034DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information par intérim

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100171DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information;

Vu la décision DEC182762DAJ portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie- Chitra Iriart aux fonctions de directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision DEC210018DAJ portant nomination de Mme Marie-Pierre Fontanel aux fonctions de directrice des systèmes d'information par intérim ;

DECIDE:

Article 1. – A compter du 1er mars 2021, dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information par intérim, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions relatifs :

- au maintien et l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications ;
- à la définition et la mise en œuvre des systèmes d'information (SI) destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement;
- au développement d'outils et services à destination des laboratoires ;
- au développement des synergies entre les plates-formes informatiques du CNRS et de ses filiales ;
- au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires ;
- à la planification des évolutions dans le cadre d'un schéma directeur.

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information par intérim, délégation est donnée à Mme Marie- Chitra Iriart, directrice adjointe administrative de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}, dans la limite de ses attributions.

Article 3. - La décision DEC180353DAJ modifiée du 25 janvier 2018 est abrogée. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit